



SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 28 mai 2021

N° 2021-14	Adaptations tarifaires multimodales T-libr moins de 26 ans
-------------------	---

L'an deux mille vingt-et-un le 28 mai à 15H00, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 21 mai 2021, se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X			
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	T		X			
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	S		X			
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	BERAT	Pierre	T		X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	CRUZ	Sophie	S		X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	BOUDOT	Christophe	T		X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	COATIVY	Muriel	S		X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	GUIBERT	Martine	T	X			X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	S		X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X			X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VERCHERE	Patrice	S		X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VULLIERME	Didier	T	X			X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	WAUQUIEZ	Laurent	T		X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	NANCHI	Alexandre	S	X			X	
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X			
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			X	
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X			

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	REYNAUD	Hervé	T		X			
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BOUCHET</i>	<i>Patrick</i>	<i>S</i>		X			
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JANDOT</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>	X			X	
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JULIEN</i>	<i>Christian</i>	<i>S</i>	X			X	
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>THIZY</i>	<i>Gilles</i>	<i>S</i>		X			
SYTRAL	Monsieur	BERNARD	Bruno	T		X			
SYTRAL	<i>Monsieur</i>	<i>BAGNON</i>	<i>Fabien</i>	<i>S</i>	X			X	
SYTRAL	Madame	COLLIN	Blandine	T	X			X	
SYTRAL	<i>Madame</i>	<i>PERCET</i>	<i>Joëlle</i>	<i>S</i>		X			
SYTRAL	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X			X	
SYTRAL	<i>Monsieur</i>	<i>LEGENDRE</i>	<i>Laurent</i>	<i>S</i>		X			
SYTRAL	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X			X	
SYTRAL	<i>Monsieur</i>	<i>VIEIRA</i>	<i>Matthieu</i>	<i>S</i>		X			
SYTRAL	Monsieur	RONZIERE	Pascal	T	X			X	
SYTRAL	<i>Monsieur</i>	<i>QUINIOU</i>	<i>Christophe</i>	<i>S</i>		X			
SYTRAL	Madame	VESSILLER	Béatrice	T		X			
SYTRAL	<i>Madame</i>	<i>BURRICAND</i>	<i>Marie-Christine</i>	<i>S</i>		X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X			X	
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DELEIGUE</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>		X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X			X	
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>LUCIANO</i>	<i>Jean-Claude</i>	<i>S</i>		X			

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 20

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 10 titulaires + 4 suppléants

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2021

Secrétaire élu : Nicolas HYVERNAT

N° 2021-14 : Adaptations tarifaires multimodales T-libr moins de 26 ans

Issue de la démarche REAL, la tarification multimodale zonale s'est développée sur l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne dès la fin des années 2000. Son extension est une des missions premières du SMT AML. La gamme T-libr est ainsi une réalisation du syndicat quelques mois à peine après sa création (délibération n°2013-12 du 17 juin 2013).

Les cinq réseaux historiques des membres participent à cette gamme qui permet de cumuler un réseau de transport urbain et le TER sur au moins une zone (T-libr S) et jusqu'aux quatre zones (T-libr M, L et XL) qui constituent le périmètre statutaire du SMT AML (zones TCL, STAS, L'va, RUBAN).

Pour mémoire, cette gamme est disponible sur la carte Oûra, pour l'instant essentiellement sous forme d'abonnements mensuels avec une déclinaison « tarif réduit » étendue à toutes les personnes de moins de 26 ans par délibération n°2019-10 du 22 mars 2019.

Aujourd'hui, l'abonnement mensuel (tous tarifs) progresse régulièrement, en particulier dans les gammes S et M. Eu égard à la pandémie en cours, la dernière année de référence est l'année 2019 avec près de 87 600 abonnements T-libr vendus dont 30% de tarifs réduits. 85% des titres sont utilisés en jour de semaine. La gamme T-libr a trouvé son public qui, selon l'enquête qualitative réalisée par le SMT AML en partenariat avec SNCF Mobilité et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, souligne deux avantages principaux perçus par les usagers : la facilité d'usage avec cette formule « tout-en-un » et la rentabilité liée au tarif préférentiel et avantageux.

Dans la délibération de lancement de T-libr (n°2013-12), comme prévu dans les statuts, le Comité syndical a décidé de définir l'intérêt métropolitain en matière de tarification multimodal. Sont ainsi « *d'intérêt syndical les tarifications multimodales concernant les déplacements effectués sur le périmètre du syndicat, permettant l'utilisation combinée d'au moins trois réseaux de transport organisés par des autorités organisatrices membres du syndicat. Pour ces tarifications, le syndicat définit les principes de construction et d'évolution des prix, ainsi que les modalités de mise en œuvre et les principes de répartition des recettes. Il vote ses tarifs. Toutes les autres tarifications monomodales et multimodales restent de la compétence des Autorités organisatrices de Transports concernées qui veillent entre elles et au sein du syndicat à assurer une cohérence entre ces tarifications.* ».

En partenariat avec ses membres, le SMT AML coordonne ainsi l'ensemble des titres multimodaux existants sur l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Étienne. Parmi la gamme disponible, plus spécifiquement, il délibère lui-même les montants des titres actuels M, L et XL de toutes les zones ainsi que les parts de recette de chaque réseau concerné.

Par délibérations n°2016-16 et 17 en date du 7 décembre 2016, avec un retour d'expérience de trois ans, des ajustements ont été réalisés. Ils portent tant sur la part de recettes des réseaux dans certains titres que sur des modalités permettant, sauf délibération contraire prise avant le 30 juin, la prise en compte automatique, au 20 juillet, des hausses tarifaires des titres monomodaux de référence et leur transposition sur la part que perçoivent les réseaux lors des ventes de T-libr. Ces dispositions ne concernent que les hausses.

Dans le contexte de précarité des jeunes face aux conséquences de la crise sanitaire, une baisse des tarifs réduits pour les moins de 26 ans a été décidée pour septembre 2021 sur les réseaux STAS (de 37€ à 10€) et TCL (de 32,50€ à 25€). Les tarifs pour le TER, les réseaux L'va (10,20€) et RUBAN (9€) demeurent inchangés.

Des échanges et analyses ont alors été engagés afin de définir les impacts éventuels sur les titres T-libr. Afin de conserver une cohérence entre les gammes tarifaires proposées aux personnes de moins de 26 ans, T-libr est positionné par rapport aux autres titres selon les principes suivants :

- T-libr est, en principe, plus cher qu'un titre monomodal
- T-libr doit être plus avantageux qu'acheter les titres séparément

A ces principes s'ajoute la cohabitation avec les tarifications combinant un abonnement entre deux gares avec un réseau urbain (titres dits « combinés », par exemple, « TER d'Estressin à Lyon-Perrache avec abonnement TCL »).

Aussi, il est proposé de répercuter les baisses tarifaires des deux réseaux urbains TCL et STAS sur l'ensemble des titres T-libr concernés tout en préservant les équilibres précités autant que possible et en maintenant une certaine attractivité pour cette offre unique de par son caractère multimodal et zonal.

Cela se traduirait par les nouveaux montants et parts des réseaux suivants, tels que proposés dans le tableau ci-dessous :

		TARIF REDUIT PUBLIC 2021	dont part TER	dont part TCL	dont part STAS	dont part RUBAN	dont part L'va
T-libr M	TER + TCL + RUBAN	87,9 €	65,0 €	22,3 €	*	0,6 €	*
T-libr M	TER + TCL + L'VA	87,9 €	64,2 €	22,3 €	*	*	1,4 €
T-libr M	TER + TCL + STAS	109,3 €	79,4 €	21,7 €	8,2 €	*	*
T-LIBR « L »	TER + TCL + RUBAN + L'VA	137,8 €	113,5 €	22,3 €	*	0,6 €	1,4 €
T-LIBR « XL »	TER + TCL + STAS + RUBAN + L'VA	164,4 €	130,1 €	22,3 €	10,0 €	0,6 €	1,4 €

Les autres titres T-libr relevant du SMT AML restent inchangés.

Vu ledit dossier,

Vu la délibération n°2013-12 du comité syndical relative à la « création de la tarification multimodale zonale T-libr »,

Vu la délibération n°2014-09 du comité syndical relative à la « hausse tarifaire T-libr »,

Vu la délibération n°2016-017 du comité syndical relative à « l'évolution de la tarification T-libr »,

Vu la délibération n°2019-10 du comité syndical relative à la « tarification multimodale zonale : Extension d'accès au tarif réduit des titres T-libr M, L et XL à l'ensemble des personnes de moins de 26 ans »,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Voix exprimées : 14

Contre : 0

Le Comité syndical,

DELIBERE

- approuve la mise en œuvre des nouveaux tarifs des titres « tarif réduit » T-libr M, L et XL suivants à compter du 20 juillet 2021, les autres titres demeurant inchangés :

		TARIF REDUIT PUBLIC 2021	dont part TER	dont part TCL	dont part STAS	dont part RUBAN	dont part L'va
T-libr « M »	TER + TCL + RUBAN	87,9 €	65,0 €	22,3 €		0,6 €	
T-libr « M »	TER + TCL + L'VA	87,9 €	64,2 €	22,3 €			1,4 €
T-libr « M »	TER + TCL + STAS	109,3 €	79,4 €	21,7 €	8,2 €		
T-LIBR « L »	TER + TCL + RUBAN + L'VA	137,8 €	113,5 €	22,3 €		0,6 €	1,4 €
T-LIBR « XL »	TER + TCL + STAS + RUBAN + L'VA	164,4 €	130,1 €	22,3 €	10,0 €	0,6 €	1,4 €


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,

Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :



Thierry KOVACS